

SÉANCE DU 11 avril 2024

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ CASALOU, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU, Messieurs Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Michel POUQUET.

Absent excusé : Messieurs Bernard CAZENAVE, Jacques LABORDE, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

24 - 12 COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2023, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

| | RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022 | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 |
|----------------------|---|--|-----------------------------|--|---|
| I - Budget principal | | | 636,16 | | 10 643,72 |
| Investissement | 10 007,56 | | 4 321,96 | | 102 560,79 |
| Fonctionnement | 98 238,83 | | 4 958,12 | | 113 204,51 |
| TOTAL I | 108 246,39 | | | | |

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil d'administration, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant le budget principal du CCAS de l'exercice 2023 font apparaître les mêmes résultats comptables :

Le Conseil d'administration peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents aux budgets.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les comptes de deniers du Receveur du budget principal 2023.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 11/04/2024

Joëlle Bayle-Lasserre
Vice-Présidente du CCAS



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON

